

Règlement d'attribution des aides / Cahiers des charges

Aide à la structuration

Cahier des charges

Soutien du Département

- Convention de 2 ans renouvelables
- Subvention globale pour soutenir la structuration au sein de l'établissement, entre 5 000€ et 50 000€ annuels

Dépenses éligibles

- Heures pédagogiques
- Heures de coordination
- Formation
- Ingénierie

Critères d'attribution de la subvention

- Inscription de la demande dans le projet pédagogique de l'établissement
- Pilotage et suivi interne
- Diversité et qualité des partenariats
- Présence d'un référent dédié et qualifié
- Nombre d'élèves et enseignants concernés
- Budget

Principe de l'aide

Subvention sur 2 ans renouvelable visant à structurer l'établissement selon un des axes du schéma :

- Diversification des publics
- Innovations pédagogiques
- Inscription dans l'écosystème culturel et territorial

Etablissements concernés

- labellisés SDEA

Éléments du dossier

- La thématique choisie
- Les objectifs pédagogiques
- L'organisation envisagée et l'inscription dans le projet d'établissement
- Le public visé : diversité et nombre
- Le contenu : liste des actions
- Le budget prévisionnel en précisant les autres ressources sollicitées sur 2 ans

Engagements de la structure

Projet global autour d'un des 3 axes du schéma
Projet global s'inspirant des sous-axes proposés sans qu'il soit impératif de tous les remplir.

Il devra comprendre à minima un référent et au moins 2 actions parmi :

- Formations, conférences
- Création de comités internes de réflexion
- Projets pédagogiques en interne ou avec des établissements partenaires
- Création de classes, de parcours...

Aide aux projets : résidence artistique

Cahier des
charges

Principe de l'aide

Subvention visant à financer un projet spécifique de **résidence artistique**

Etablissements concernés

- labellisés SDEA
- pôles territoriaux

Éléments du dossier

- L'équipe artistique
- Les objectifs pédagogiques
- Le public visé : diversité et nombre
- Le contenu de la résidence
- Les partenaires
- Le budget prévisionnel en précisant les autres ressources sollicitées

Soutien du Département

- Aide annuelle, non reconductible
- Entre 3 000€ et 10 000€

Dépenses éligibles

Dépenses artistiques (ateliers notamment)
Les frais de coordination ne pourront représenter plus de 20% du montant sollicité

Critères d'attribution de la subvention

- Qualité du projet : contenu, objectifs, intervenants, public cible
- Rayonnement au sein de l'établissement et sur le territoire
- Fréquence des interventions et durée de la résidence

Engagements de la structure

- Accueil d'une équipe professionnelle au sein de l'établissement qui propose des actions à destination des élèves

Il peut être envisagé des prolongements auprès d'autres publics sans qu'ils représentent la majorité du public visé

- L'équipe professionnelle doit être extérieure au corps professoral

Aide aux projets : nouveau dispositif pédagogique

Cahier des charges

Principe de l'aide

Subvention visant à financer un **nouveau dispositif pédagogique (nouvelle classe, parcours, atelier...)**

Etablissements concernés

- labellisés SDEA

Éléments du dossier

- Les objectifs pédagogiques
- L'encadrement pédagogique
- L'inscription dans le projet d'établissement
- Le public visé : diversité et nombre
- Le contenu
- Le budget prévisionnel en précisant les autres ressources sollicitées

Soutien du Département

- Aide annuelle, non reconductible
- Entre 3 000€ et 10 000€
- A noter que le projet peut s'intégrer à terme dans une aide à la structuration

Dépenses éligibles

Heures pédagogiques
Heures de coordination

Critères d'attribution de la subvention

- Qualité du projet : contenu, objectifs, intervenants, public cible
- Rayonnement au sein de l'établissement et sur le territoire
- Perspectives de structuration

Engagements de la structure

Lancement d'un nouveau cursus, parcours ou classe visant à tester l'intérêt et l'appropriation des élèves sur ces nouveaux dispositifs (classe, atelier, parcours) en dehors d'un projet de structuration

Le projet s'inscrit dans l'un des 3 axes du schéma

- Diversification des publics
- Innovations pédagogiques
- Inscription dans l'écosystème culturel et territorial

Aide aux projets : diffusion pluri-disciplinaire

Cahier des charges

Principe de l'aide

Subvention visant à financer un projet de **diffusion pluridisciplinaire**

Etablissements concernés

- labellisés SDEA
- pôles territoriaux

Éléments du dossier

- L'œuvre choisie
- Les objectifs pédagogiques
- L'encadrement pédagogique
- Le public visé : diversité et nombre
- Le déroulé du projet
- Les partenaires
- Le budget prévisionnel en précisant les autres ressources sollicitées

Soutien du Département

- Aide annuelle, non reconductible
- Entre 3 000€ et 10 000€

Dépenses éligibles

- Heures d'intervention
- Frais directement liés au spectacle

Critères d'attribution de la subvention

- Qualité du projet : contenu, objectifs, intervenants, public cible
- Rayonnement au sein de l'établissement et sur le territoire
- Fréquence des interventions et durée du projet

Engagements de la structure

Présentation au public d'une œuvre pluridisciplinaire de grande forme, faisant appel à des compétences complémentaires (metteur en scène, chorégraphe, chef de chœur...) et pouvant engendrer des coûts supplémentaires (droits d'auteur, salle...)

Aide au pôle territorial

Cahier des charges

Principe de l'aide

Réseau d'établissements sur un territoire spécifique, autour d'un bassin de vie correspondant au territoire de l'établissement public territorial.

Il vise à faciliter les échanges entre établissements, la mise en commun, mutualisations, et la création de projets à l'échelle du territoire

Etablissements concernés

- Un établissement d'enseignement artistique labellisé SDEA
- Un établissement public territorial, sous réserve que la compétence culture ait été transférée

Soutien du Département

- Convention de 2 ans renouvelables
- Subvention forfaitaire de 15 000€ pour un EPT avec compétence, 25 000€ pour un établissement d'enseignement artistique

Eléments du dossier

- L'échelle géographique
- Les partenaires, avec un souci de représentativité et de diversité
- L'organisation envisagée et la méthodologie retenue
- Les objectifs, en phase avec les priorités départementales
- Des exemples de projets
- Le budget prévisionnel en précisant les autres ressources sollicitées sur 2 ans

Dépenses éligibles

- heures de coordination du responsable de pôle
- dépenses liées à la vie du pôle (réunions, rencontres, projets artistiques, etc.)

Engagements de la structure

- Désigner un responsable de pôle, correspondant du Département avec des heures dédiées
- Rédiger une charte du pôle signée de tous les membres reconnaissant le travail en réseau
- Intégrer les établissements labellisés volontaires, y compris en cours de schéma, présent sur le territoire concerné
- Réunir régulièrement les établissements classés et labellisés sur son territoire, y compris les acteurs associatifs
- Définir une feuille de route annuelle avec des priorités
- Animer le réseau et au besoin créer des groupes de discussions locaux (notamment autour des référents handicap, EAC etc...)
- Proposer des actions communes à destination des équipes pédagogiques et des élèves
- Participer au comité de suivi du schéma départemental

Aide au pôle thématique

Cahier des charges

Principe de l'aide

Structure repérée qui propose une mission d'accompagnement, de ressources, d'aide, d'orientation à l'échelle du département / maximum 7 pôles

Thématiques possibles (non exhaustif) :

- Education artistique et culturelle : acteurs, partenaires et objectifs pédagogiques
- Handicap et accessibilité
- Pédagogies collectives dans le champ musical
- Autonomie et accompagnement des amateurs
- Numérique
- Arts visuels
- Arts de la scène et pluridisciplinarité

Etablissements concernés

- Un établissement d'enseignement artistique labellisé SDEA
- Une structure ressource (association, établissement public)

A noter que le pôle ressource peut être co-porté au maximum par 2 entités

Soutien du Département

- Convention de 2 ans renouvelables
- Subvention entre 10 000€ et 15 000€ annuels
- Sensibilisation à la gestion de projet et à l'animation de réseau pour le responsable de pôle

Eléments du dossier

- L'organisation envisagée et la méthodologie retenue
- Les objectifs, en phase avec les priorités départementales
- Des exemples de projets
- Le budget prévisionnel en précisant les autres ressources sollicitées sur 2 ans
- Critère d'attribution de subvention
- Nombre de personnes concernées par les actions
- Expertise dans le domaine
- Couverture géographique envisagée
- Pilotage et suivi interne
- Diversité et qualité des partenariats et des actions proposées
- Qualification du responsable ou de l'équipe de coordination

Engagements de la structure

- Désigner un responsable de pôle avec des heures identifiées
- Proposer un accompagnement et des échanges réguliers sur la thématique (ex. réunion de référents), en lien avec les réseaux territoriaux
- Proposer des temps de réflexion à l'occasion de journées professionnelles
- Produire de la ressource (supports physiques ou en ligne)
- Etre disponible pour répondre aux demandes de établissements sur la thématique concernée
- Participer au comité de suivi du schéma départemental

Dépenses éligibles

- heures de coordination du responsable de pôle
- dépenses liées à la vie du pôle (réunions, rencontres, projets artistiques, etc.)

Aide à l'investissement numérique

Cahier des charges

Principe de l'aide

Subvention d'investissement visant à financer l'acquisition de matériels et logiciels pour accompagner la transition numérique des établissements

Etablissements concernés

- Labellisés SDEA

Éléments du dossier

- Inscription de la demande dans le projet d'établissement
- Utilisations envisagées
- Public cible : diversité et nombre
- Budget prévisionnel
- Devis

Soutien du Département

- Une aide entre 10 000€ et 20 000€
- Maximum 80% des dépenses

L'aide est accordée une seule fois sur la durée du schéma. Les crédits sont versés sur présentation de facture

Dépenses éligibles

- Matériels et logiciels à usages :
 - o Pédagogiques
 - o Professionnels
 - o Créatifs y compris lutheries numériques

Ne peut financer des abonnements à des plateformes ou tout autre dépense de fonctionnement

Engagements de la structure

Investissements s'inscrivant dans la politique de l'établissement pour son volet numérique

Critère d'attribution de subvention

- Inscription dans le projet pédagogique de l'établissement
- Adéquation du projet au regard des besoins exprimés
- Qualité des équipements
- Adéquation budgétaire